

LE PLUi DU GRAND CHAMBORD : VALORISER LE PATRIMOINE



Depuis 2016, Grand Chambord élabore son PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Adapter l'action politique locale aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques du territoire suscite de la curiosité scientifique de la part d'architectes urbanistes – comme Roméo Carabelli de l'université de Tours par exemple – et demande l'expertise technique du CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) dont le directeur, Bruno Marmioli, fait le lien entre l'université de Tours et Grand Chambord.



Le PLUi patrimonial va avoir cette force-là : identifier les territoires à enjeux !

► **Bruno Marmioli, directeur du CAUE 41**

« On sait d'expérience qu'il y a un lien très fort, un enjeu dans la connaissance, la préservation et la transmission du patrimoine, en particulier dans l'articulation qui existe entre l'aspect culturel, technique et la dimension économique », estime Bruno Marmioli, directeur du CAUE 41 (Conseil en architecture, urbanisme et environnement de Loir-et-Cher).

« Grand Chambord est un territoire très particulier, plus connu et reconnu des étrangers, grâce à Chambord ». C'est sur cet incontournable lien entre valeur culturelle et valeur économique que le CAUE apporte ses conseils techniques et son expertise : « c'est évident, il y a une cohérence dans tout cela. En tant qu'habitant vous héritez du territoire, et vous le transmettez. Il faut le comprendre pour le transformer, l'adapter au mieux. C'est la raison pour laquelle des logiques techniques commandent la rénovation du bâti ancien, il y a des choses à faire et à ne pas faire, en matière d'enduits ou d'utilisation de matériaux par exemple ». Pour édifier au XVI^e siècle le fleuron du territoire – le château de Chambord

– il a fallu des acteurs locaux. Aujourd'hui, ces acteurs locaux ce sont les habitants du Grand Chambord. Aujourd'hui, le PLUi et le PPM (Périmètre de protection modifié) autour de Chambord « sont des outils qui permettent les bonnes conditions, le cadre qui va commander à la reconnaissance du paysage ».

Ce PPM autour du Domaine national de Chambord (cf. mag N°2 page 13) ne vient pas seul, « il est accompagné de fiches techniques de recommandations », ceci pour établir une trame, une culture commune. « Le PLUi patrimonial va avoir cette force-là : identifier les territoires à enjeux. Si on prend Chambord comme un 'phare' du territoire, son rayonnement est tel qu'il faut travailler sur les transitions d'accès ». Comme une antichambre, une image globale qu'un territoire souhaite véhiculer avant d'arriver au point central : le château. « C'est combiner à la fois une échelle du quotidien pour les habitants, avec une approche paysagère d'un grand site ».